



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 01 décembre 2023

ORDRE PUBLIC

Interdiction par le préfet de l'Hérault du rassemblement organisé par la ligue du midi intitulé « Hommage à Thomas tué à coups de couteaux à Crépol » à Montpellier le samedi 2 décembre 2023

L'association « La ligue du midi » appelle à un rassemblement le samedi 2 décembre 2023 à Montpellier en lien avec la mort de Thomas Perotto tué à Crépol.

Cet appel à manifester intervient dans un contexte sensible lié aux violences commises lors des manifestations organisées par des militants de l'ultra-droite à Romans-sur-Isère et à Lyon.

Par les propos qui y sont habituellement véhiculés et les actions violentes qui peuvent en découler, cette manifestation est susceptible de concourir au fractionnement de la cohésion nationale.

Au regard de ces éléments, et **afin de prévenir la survenance de troubles à l'ordre public, le préfet de l'Hérault François-Xavier Lauch a décidé d'interdire le rassemblement « Hommage à Thomas tué à coup de couteaux à Crépol » du samedi 2 décembre 2023 à Montpellier.**

Le préfet de l'Hérault rappelle que toute infraction au présent arrêté sera constatée et réprimée conformément à l'article R. 644-4 du code pénal qui institue une contravention de quatrième classe.

Retrouvez l'arrêté préfectoral sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault :

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2